

Nombre de membres : 34

N°2024-09

En exercice : 33

Abstentions : 0

Présents : 29

Exprimés : 32

Pouvoirs : 3

Pour : 32

Votants : 32

Contre : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES OUEST LIMOUSIN**

**L'An deux mille vingt-quatre, le jeudi 08 Février à 20h00.**

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni Salle des Fêtes à 87230 CHAMPSAC sous la présidence de Christophe GEROUARD, Président.

Date de la convocation : le 02 février deux mille vingt-quatre.

**Présents :** Christophe Gérouard, Patrice Chauvel, Agnès Varachaud, Jean-Pierre Pataud, Chantal Chabot, Jean-Pierre Charmes, Charles-Antoine Darfeuilles, Pierre Varachaud, Jean Maynard, Albert Viroulet, Patrick Chambord, Joël Vilard, Richard Simonneau, Thierry Dauchart, Josiane Lefort, Jean-Pierre Broussaud, Alain Duris, Bernard Darfeuilles, Christian Vignerie, Chantal Robin, Bruno Grancoing, Philippe Lalay, Sylvie Germond, Bertrand Jayat, Pierre Hachin, Jérôme Suet, André Soury, Florian Vaudon, Antoine Papazian

**Suppléants présents :**

**Pouvoirs :** Maryse Thomas pouvoir à Chantal Chabot, Louis Furlaud pouvoir à Jean-Pierre Broussaud, Patrick Gibaud pouvoir à Josiane Lefort

**Secrétaire de séance :** Joël VILARD

**Objet : PLU de la commune de Saint-Laurent-sur-Gorre : autorisation donnée à monsieur le Président de signer un avenant au marché initial.**

Monsieur le Président rappelle que par délibération n°2021-41 en date du 10 juin 2021, le Conseil Communautaire a validé le principe de la modification simplifiée du PLU de la commune de Saint-Laurent-sur-Gorre sur la base de la suppression de l'OAP dite « Les Vigneries » et de la modification du règlement graphique et du classement en zone U3 de la zone concernée en lieu et place du classement en zone AUct.

Au cours du processus de modification de ce PLU, il est apparu que la suppression définitive de cette OAP, et sur demande expresse de la DDT, n'était pas la solution idéale, et qu'il suffisait d'en supprimer simplement une partie.

Il a donc été demandé au cabinet HEMIS en charge de la modification simplifiée du PLU de revoir ses missions et de préparer les documents administratifs afférents, à savoir de préparer un avenant au marché initial.

La procédure administrative a suivi son cours et la modification simplifiée du PLU de Saint-Laurent-sur-Gorre a été adoptée par le Conseil Communautaire par délibération n°2023-06 en date du 23 février 2023.

L'avenant au marché initial préparé par le cabinet HEMIS a été reçu par la Communauté de Communes en date du 22 décembre 2023.

Cet avenant constate une augmentation du prix de base du marché à hauteur de 1225,00 € HT, soit une augmentation de 7,5% du prix du marché initial (montant du marché initial : 16 900,00 € porté à 18 125,00 € par cet avenant).

**Considérant** que le montant de cet avenant entérine une augmentation du prix de base du marché initial de plus de 5%,

Oui l'exposé de monsieur le Président, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **AUTORISE** monsieur le Président, ou son représentant le cas échéant, à signer l'avenant n°1 au marché de modification simplifiée du PLU de la commune de Saint-Laurent-sur-Gorre avec le cabinet HEMIS-AMO pour un montant de 1225,00 € HT, portant ainsi le coût total du marché à 18 125,00 €.

**Fait et délibéré le jour, mois, lieu et an que dessus.**

Certifié exécutoire le  
Le Président,

Le Président, Christophe GEROUARD